

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE du
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
de la Communauté d'Agglomération du Muretain

Résumé non technique

– juin 2019

Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT

agatte

Table des matières

1. RESUME NON TECHNIQUE.....	3
A. Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET.....	3
B. Articulation avec les autres plans et programmes	3
C. Etat Initial de l'Environnement et enjeux environnementaux	5
D. La justification des choix retenus	7
E. Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC associées	8
F. Les effets probables du PCAET sur les zones Natura 2000.....	11
G. Le dispositif de suivi et d'évaluation	12
H. La démarche d'évaluation environnementale	12

1. RESUME NON TECHNIQUE

A. Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET

La présente évaluation environnementale a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Muretain aurait probablement sur l'environnement.

Le PCAET du Muretain a été construit sur l'année 2018-2019 et devrait être adopté en conseil communautaire en septembre 2019.

Ce plan a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050 visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir. Pour ce faire, la collectivité et ses partenaires déclinent un programme d'actions transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- D'un **profil énergétique et climatique** proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone et réseaux de transport et de distribution d'énergie.
- D'une **stratégie territoriale** structurée autour de 5 orientations stratégiques et de 17 axes opérationnels déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;
- D'un **programme d'actions opérationnels** composés de 58 actions portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également les actions territoriales engageantes pour les acteurs du territoire.
- D'un **dispositif de suivi et d'évaluation** qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et doit permettre l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

B. Articulation avec les autres plans et programmes

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Plan et programme concerné	Niveau d'articulation	Résultats de l'analyse
Stratégie Nationale Bas Carbone		Le PCAET du Muretain prend bien en compte la SNBC au travers de son programme d'actions qui concourt à la transition vers une économie bas carbone en impliquant différents secteurs d'activité : transports, bâtiments, agriculture, déchets.
Plan National d'Adaptation au Changement Climatique		Si la stratégie du PCAET du Muretain prend bien en compte les différents enjeux d'adaptation au changement climatique déployé par le PNACC 2, la traduction opérationnelle au niveau du plan d'actions reste trop légère pour apporter une réponse concrète.
La Programmation Pluriannuelle de l'Energie		La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle fixe comme objectif une accélération significative du rythme de développement des énergies

		renouvelables. Le PCAET du Muretain concourt à cet objectif puisqu'il vise la couverture de 46 % de ses besoins énergétiques par des ENR locales à horizon 2050.
SRCAE / SRADET Occitanie		Le SRADET fixe des objectifs à l'échelon du territoire régional d'Occitanie pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, développer la production d'ENR, prévenir et réduire la pollution atmosphérique. L'objectif énergétique régional validé politiquement est de devenir la première région à énergie positive (REPOS). Plusieurs actions du PCAET du Muretain concourent à l'atteinte de ces objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Préconisations en matière de rénovation énergétique de l'habitat - Développement du covoiturage et des mobilités douces - Multiplication par 4,5 de la production d'énergies renouvelables - Rénovation des bâtiments intercommunaux et communaux
SDAGE		Au sein de ces orientations, le SDAGE inclut des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique. L'articulation entre le SDAGE et le PCAET du Muretain se fait au travers des actions de préservation des zones agricoles. Toutefois, les thématiques de la préservation de la ressource en eau et lutte contre les inondations sont peu développées dans le PCAET.
PGRI 2016-2021		Le PGRI décline à l'échelle du bassin Adour Garonne la politique de gestion du risque inondation. Dans le PCAET du Muretain ce risque ne fait pas l'objet de mesure spécifique bien que présent sur l'Est du territoire
SRCE		Le SRCE, outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, a pour objectif, entre autres, de contribuer à l'adaptation au changement climatique. Le PCAET du Muretain inclut la biodiversité dans son orientation 4 « préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants ».
PRSE 2017-2021		Ce plan traite des risques sanitaires inhérents à l'Occitanie : mauvaise qualité de l'air, pollution des sols, habitat de mauvaise qualité (qualité de l'air intérieur médiocre, précarité énergétique), nuisances sonores. Le Plan Climat s'attache à la qualité de l'air qui est un enjeu fort au regard du changement climatique. La CA du Muretain est sensible à cette problématique et propose des solutions notamment en matière de mobilité douce, de rénovation de l'habitat et de développement des énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles.
SCOT du Grand Toulouse		Les actions du PCAET concourent à l'axe 1 « Maîtriser l'urbanisation » qui décline un objectif de Lutte contre le changement climatique en contribuant à réduire les émissions de GES en et adaptant le territoire
PLH du Muretain		Le PLH est le document de planification de construction et de rénovation de l'habitat sur le territoire du Muretain. Les actions du PCAET sont cohérentes avec les objectifs du PLH et vont même au-delà en proposant des actions de rénovation de l'habitat individuel et locatif social, coordonnée par une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat.

C. Etat Initial de l'Environnement et enjeux environnementaux



BIODIVERSITE ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain présente un intérêt certain en termes de diversité de milieux, habitats, notamment humides et aquatiques et espèces floristiques et faunistiques associées. Cependant, l'état de conservation de cette biodiversité est menacé par les impacts de l'agriculture intensive et du desserrement urbain de la métropole toulousaine, ayant contribué à la fragmentation des espaces, affaiblis leurs fonctions écologiques et augmenté son exposition à différentes sources de pollution.

Enjeu n°1 : Maîtrise et concentration de l'urbanisation

Enjeu n°2 : Reconstitution des fonctions écologiques des espaces non urbanisés



CONTINUITES ECOLOGIQUES

La diversité des milieux et habitats, notamment humides et aquatiques et des espèces faunistiques associées du territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain le placent au carrefour des continuités écologiques de l'agglomération toulousaine. Ces zones de liaison sont nécessaires pour relier les différents réservoirs de biodiversité du territoire. En revanche, l'état de conservation de ces corridors écologiques est menacé par l'existence d'obstacles physiques (routiers, aquatiques, mitage forestier) et par le cloisonnement de la zone par rapport au reste de l'agglomération toulousaine.

Enjeu n°1 : Suppression des ruptures de continuités et urbanisation sans rupture de continuités

Enjeu n°2 : Préservation et réhabilitation des continuités écologiques



EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le réseau hydrographique du territoire de la CA du Muretain est particulièrement dense. Malgré des conditions climatiques et une proximité de massifs montagneux qui favorisent la quantité et la qualité de la ressource en eau, ce territoire est sujet à des déficits ressources/prélèvements récurrents. Le réseau aquatique est principalement exploité pour les activités agricoles, qui constituent par ailleurs la principale menace s'exerçant sur la qualité de la ressource (nitrates, produits phytosanitaires) qu'elle soit en surface ou souterraine.

Enjeu 1 : Maîtrise de la consommation et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Enjeu 2 : Réduction des pollutions diffuses agricoles



SOLS, SOUS-SOLS ET ESPACES

Le sous-sol du territoire de la CA du Muretain est fortement exploité. Les dynamiques d'urbanisation issues du desserrement de l'agglomération toulousaine tendent à entretenir voire à amplifier cette activité. Les carences observées dans les réaménagements des sites (industriels et d'extraction) en fin d'exploitation, souvent peu adéquats, constituent une menace paysagère, environnementale et sanitaire importante.

Enjeu n°1 : Maîtrise et concentration de l'urbanisation

Enjeu n°2 : Systématisation de remises en état adéquates des sites carriers en fin d'exploitation



DECHETS

Sur le territoire de la CA du Muretain de nombreuses démarches de tri, recyclage et valorisation permettent une amélioration et une rationalisation de la gestion des déchets. En revanche, certaines pratiques restent dommageables pour l'environnement (rejet de boues d'épuration dans les cours d'eau, épandage sans planification).

Enjeu n°1 : Diminution des quantités des déchets produits

Enjeu n°2 : Améliorer le processus de valorisation des déchets

Enjeu n°3 : Pratiques d'épandage des boues de station plus respectueuses de l'environnement



QUALITE DE L'AIR

De par sa proximité à la Métropole toulousaine et la présence de l'A64 sur son territoire, l'agglomération du Muretain présente des enjeux importants en matière de qualité de l'air. Le territoire fait partie du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération toulousaine et bénéficie ainsi des dispositifs d'amélioration de qualité de l'air. L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques porté par l'ATMO Occitanie montre une légère diminution des émissions des polluants sur la période 2010-2015.

Enjeu n°1 : Réduire les polluants atmosphériques issus du trafic routier

Enjeu n°2 : Réduire les polluants atmosphériques issus de l'habitat

Enjeu n°3 : Réduire les polluants atmosphériques issus du secteur agricole



NUISANCES

L'Agglomération du Muretain est traversée par plusieurs grands axes routiers, dont l'A64, générateurs de nuisances sonores pour les habitats situés à proximité. Le PPBE de Haute Garonne approuvé en 2017 décline une série de mesures visant à prévenir ou réduire le bruit sur les zones considérées à enjeux.

Enjeu n°1 : Résorber les points noirs bruit, les plus préoccupants

Enjeu n°2 : Préserver des espaces de calme



RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'agglomération du Muretain recense un certain nombre d'activités industrielles dont 42 Installations Classées pour l'Environnement et 2 sites SEVESO. L'industrie LINDE GAZ est par ailleurs classé SEVESO seuil haut, soit le plus haut risque technologique possible. Le cadre réglementaire national et local permet de prévenir au maximum les risques pour la population et l'environnement. Le territoire présente un risque de rupture de barrage faible.

Enjeu n°1 : Préserver les personnes, les activités et la biodiversité du risque industriel



PATRIMOINES PAYSAGERS

Le patrimoine paysager du territoire s'articule principalement autour de la Garonne. Des milieux variés (côteaux, falaises, vallées, plaines...) se succèdent conférant une valeur paysagère certaine au territoire de la CA du Muretain. Cependant, le densification urbaine de l'agglomération toulousaine et les pratiques agricoles intensives menacent l'intégrité et l'unicité de cette diversité paysagère.

Enjeu n°1 : Développer une urbanisation respectueuse des paysages ruraux

Enjeu n°2 : Endiguer les pratiques agricoles banalisant les paysages



PATRIMOINES BÂTIS ET ARCHITECTURAUX

L'histoire du territoire lui confère une multiplicité de patrimoines bâtis et architecturaux fondant, avec le

patrimoine naturel local, l'identité paysagère du territoire. Ces spécificités architecturales sont pourtant menacées par un processus d'urbanisation mal maîtrisé qui crée des discontinuités importantes, tant paysagères qu'identitaires. Le développement urbain actuel constitue une entrave à la valorisation qualitative de ces spécificités locales.

Enjeu n°1 : Préserver les patrimoines bâtis et les unités paysagères

Enjeu n°2 : Préserver l'identité paysagère dans le processus d'urbanisation



BESOINS ET SOURCES D'ÉNERGIE

Adossée à la Métropole de Toulouse, l'agglomération du Muretain bénéficie de son attractivité, de ses infrastructures, de ses axes de communication mais elle est également soumise à une croissance démographique et à une pression urbaine importante, et qui ne sont pas sans conséquence en termes de consommations énergétiques. Le territoire reste encore très dépendant des énergies fossiles avec seulement 5 % de ses besoins énergétiques couverts par une production énergétique renouvelable. Le développement continu du territoire risque d'alourdir la facture énergétique dans les années à venir.

Enjeu n°1 : Réduire les consommations énergétiques du territoire en priorité desquelles le trafic routier et l'habitat

Enjeu n°2 : Développer la part des énergies renouvelables locales dans le mix énergétique du territoire

Enjeu n°3 : Réduire la facture énergétique du territoire



GES : ÉMISSIONS, STOCK ET SEQUESTRATION CARBONE

Territoire à caractère majoritairement rural, l'agglomération du Muretain présente des émissions par habitant inférieure à la moyenne régionale. Toutefois, cet état cache des enjeux forts en matière de réduction des émissions de GES issues des secteurs des transports routiers et de l'habitat. Sa situation géographique, aux portes de Toulouse, en fait un territoire attractif avec une hausse attendue de sa population et par conséquent, de ses besoins énergétiques et des émissions de GES associées.

Le territoire dispose par ailleurs de potentiels de stocks carbone et de séquestration carbone importants, notamment par l'importance de ses surfaces agricoles. Ce potentiel est néanmoins en diminution du fait d'une artificialisation croissante du territoire.

Enjeu n°1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire en priorité desquelles celles du transport routier et de l’habitat

Enjeu n°2 : Limiter l’artificialisation des sols afin de préserver les potentiels de séquestration carbone

Enjeu n°3 : Développer des pratiques agricoles faiblement consommatrices d’intrants

Enjeu n°1 : Lutter contre le risque inondation

Enjeu n°2 : Prendre en compte l’évolution du climat dans les modes de construction et d’aménagement du territoire

Enjeu n°3 : Accompagner les activités agricoles vers des pratiques plus résilientes au changement climatique.



CLIMAT : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RISQUES

NATURELS

L’agglomération du Muretain est un territoire vulnérable aux effets du changement climatique. Inondation, mouvement de terrain, baisse des rendements agricoles, augmentation de la pression sur la ressource en eau durant les périodes de végétation, impact sanitaire sur les personnes les plus vulnérables... sont autant de conséquences des effets du changement climatique d’ores et déjà constatés sur le territoire et qui risquent de se voir accentuées avec la montée continue des températures.

D. La justification des choix retenus

Le PCAET du Muretain a défini plusieurs objectifs quantifiés à horizon 2030, 2050 qui s’inscrivent dans les objectifs du SRADDET Occitanie et de la SNBC :

- Une réduction de 44 % des consommations énergétiques finales par rapport à 2015 ;
- Une multiplication par 4,5 de la production énergétique locale par rapport à son niveau de 2015, permettant une couverture de 46 % des besoins énergétiques du territoire ;
- Une diminution de 64,5 % des émissions de GES par rapport à leur niveau de 2015 ;
- Une division par 4 des émissions de NOx, par 2,5 de PM₁₀ et par 3 de COVNM par rapport à leur niveau de 2015.

Ces objectifs se traduisent dans une stratégie dite TEPOS qui fixe l’ambition du territoire à horizon 2050.

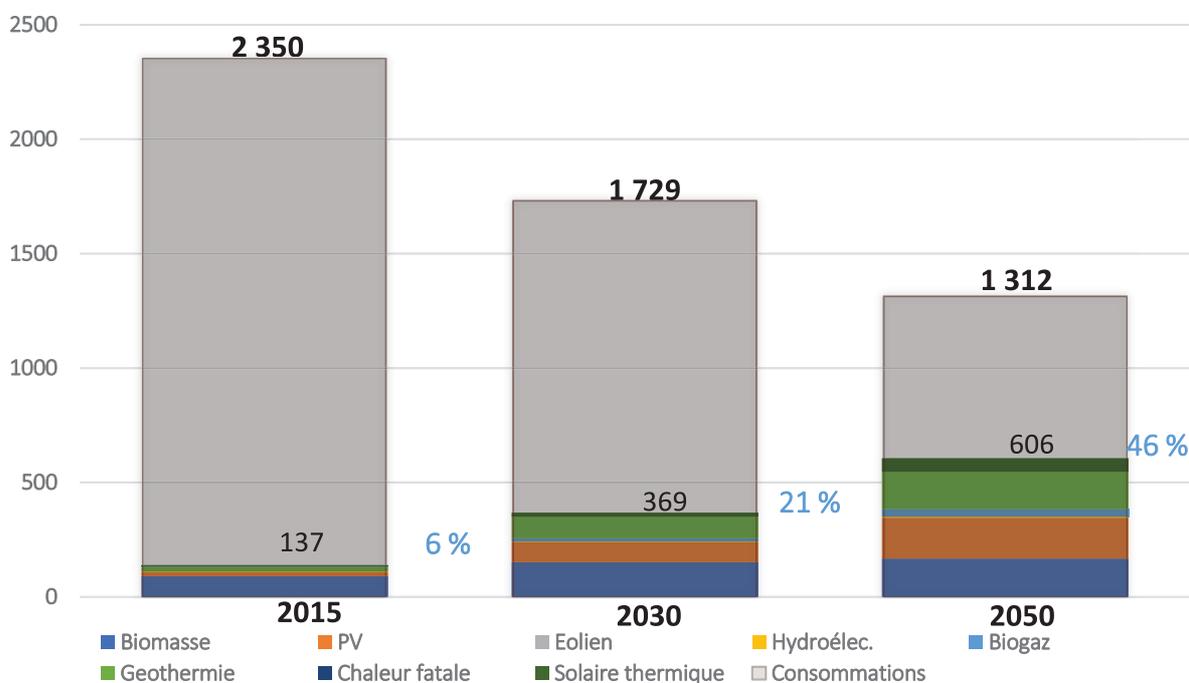
- Une division par 4 des émissions de NOx, par 2,5 de PM₁₀ et par 3 de COVNM par rapport à leur niveau de 2015.

Cohérence des objectifs du scénario TEPOS avec les objectifs nationaux ou régionaux aux différents horizons :

	Objectifs nationaux : SNBC et PREPA	Objectif REPOS	Objectif CA du Muretain	Cohérence des objectifs
Maîtrise de l’énergie	Baisse de 20 % à 2030 par rapport à 2012	Baisse de 36 % à 2050	Baisse de 44 % à 2050	😊
Emissions de GES	Facteur 4 : / par 4 les émissions à 2050	Non définis	Baisse de 64,5 % à 2050 soit un Facteur 2,8	😐
Production d’EnR&R		Une production x3	Une production x4,5	😊
	32 % des besoins couverts en 2030	100 % des besoins couverts	46 % des besoins couverts	😐
Emissions de NOx	-77 % à 2030	Non définis	-76 % à 2030	😊
Emissions de SO2	-69 % à 2030	Non définis	+105 % à 2030	😞

Emissions de COVM	-52 % à 2030	Non définis	-74 % à 2030	😊
Emissions de NH3	-13 % à 2030	Non définis	-9 % à 2030	😐
Emissions de PM2,5	-57 % à 2030	Non définis	-62 % à 2030	😊

Synthèse du scénario TEPOS du territoire (GWh)



Source : AREC

E. Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC associées

D'un point de vue général, le Plan Climat Air Energie Territorial a **un impact positif sur l'environnement** dans la mesure où il fait du « développement durable » un principe transversal de sa définition et de sa mise en œuvre.

Cet impact positif se traduit ~~entre autres~~ en visant entre autres, à améliorer la qualité énergétique et architecturale des logements existants et à venir, à réduire l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens, à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et à prendre en compte les évolutions climatiques dans l'ensemble des projets du territoire. L'analyse des effets du plan sur les différentes dimensions environnementales montre que le PCAET répondra particulièrement aux enjeux en matière de réduction des consommations énergétiques, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de GES.

L'impact du PCAET sur les autres thématiques environnementales que sont la biodiversité, la qualité paysagère, l'occupation de l'espace, l'aménagement du territoire (d'un point de vue lutte contre l'étalement urbain) sont plus délicates à évaluer, car très dépendantes de la conception même de chaque projet et de la mise en œuvre réelle des actions proposées au plan, mais semble globalement positif.

Globalement, le PCAET semblerait avoir des **impacts négatifs probables** sur les composantes environnementales relatives aux **matières premières, risques technologiques et patrimoines paysagers**. Ces incidences proviennent pour l'essentiel de la stratégie de développement des énergies renouvelables.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivantes ont été proposées au PCAET :

Orientation stratégique 1 : Réduire les consommations dans les bâtiments	
Biodiversité et continuités écologiques	Aucune incidence négative directe relative nécessitant des mesures ERC n'a pu être identifiée sur la thématique de la rénovation énergétique de l'habitat.
Ressources naturelles et déchets	<p>Mesures d'évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire et soutien à la création de filières d'éco matériaux de construction. ✓ Développement d'une démarche d'économie circulaire via approche 3R « réduction, réutilisation et recyclage » visant le 0 déchets sur les opérations de travaux ✓ Implication de la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation des filières de collecte et de recyclage des déchets du BTP
Risques	Aucune incidence directe relative aux risques naturels et/ou technologiques n'a pu être identifiée sur la thématique de la rénovation énergétique de l'habitat
Pollutions et nuisances	<p>Mesures d'évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formalisation d'un référentiel cadre de construction définissant les critères de performance énergétique, climatique et environnementale attendue pour toute nouvelle construction de bâtiments intercommunautaires.
Energie et changement climatique	<p>Mesures d'évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des évolutions climatiques (hausse des températures) dans les critères d'aides à la rénovation et l'accompagnement des artisans, déployés par la plateforme de la rénovation énergétique ✓ Eco conditionnalité des aides à la qualité énergétique et environnementale des rénovations
Paysage et patrimoine	<p>Mesures d'évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise à disposition des maîtres d'ouvrage d'un cahier de recommandations « le bâti ancien, le patrimoine et l'énergie » prenant en compte les caractéristiques architecturales locales

Orientation stratégique 2 : Développer une mobilité durable	
Biodiversité et continuités écologiques	<p>Mesures d'évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire de la biodiversité présente dans les choix d'implantation des nouveaux projets ✓ Optimiser l'existant pour éviter l'artificialisation et la destruction de milieux ✓ Penser les aménagements paysagers des nouveaux projets (installation de stations d'avitaillement GNV, création d'aires de covoiturage) en faveur de la biodiversité ordinaire : abords des sites, murs végétalisés, linéaire végétal de partage de l'espace...
Ressources naturelles et déchets	Aucune incidence directe relative aux ressources nécessitant des mesures ERC n'a pu être identifiée sur la thématique de la mobilité propre.
Risques	Aucune incidence directe relative aux risques naturels et/ou technologiques n'a pu être identifiée sur la thématique de la mobilité propre.
Pollutions et nuisances	Les actions prévues au PCAET participent à la réduction des polluants atmosphériques. Le développement des énergies renouvelables aura une incidence positive favorable à l'amélioration de la qualité de l'air, de même que les solutions alternatives aux déplacements solosolistes.
Energie et changement climatique	Aucune incidence directe relative à l'énergie nécessitant des mesures ERC n'a pu être identifiée sur la thématique de la mobilité propre.

Paysage et patrimoine	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre en compte les milieux paysagers dans les choix d'implantation d'aménagements pour éviter des discontinuités paysagères
-----------------------	---

Orientation stratégique 3 : Relocaliser la production locale	
Biodiversité et continuités écologiques	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener une Analyse de Cycle de Vie biodiversité sur le futur projet d'installation hydroélectrique afin de connaître l'impact de l'installation sur la faune aquatique ✓ Inventaire des espaces naturels à préserver dans les projets de développement de nouvelles unités de production solaire et hydroélectrique. ✓ Conduite d'un inventaire des zones sensibles à préserver en amont de tout projet d'énergies renouvelables.
Ressources naturelles et déchets	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les filières de traitement des panneaux solaires en amont de tout projet ✓ Déploiement d'une charte de gestion durable des forêts locales
Risques	Aucune incidence directe relative aux risques naturels et/ou technologiques n'a pu être identifiée sur la thématique de la mobilité propre.
Pollutions et nuisances	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir uniquement les appareils bois-énergie labellisé flamme verte 6 ou 7 étoiles afin de limiter les émissions de particules fines
Energie et changement climatique	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir en priorité les projets d'autoconsommation favorisant la substitution électrique.
Paysage et patrimoine	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude paysagère en amont de tout projet solaire

Orientation stratégique 4 : Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants	
Biodiversité et continuités écologiques	Les projets relatifs à la restauration de la biodiversité en ville présentent des incidences positives sur la biodiversité, et donc ne justifient pas nécessairement de mesures ERC.
Ressources naturelles et déchets	Les projets relatifs à la généralisation de bonnes pratiques et à l'optimisation et à la valorisation des déchets ambitionnent une gestion économe et durable des ressources. Les objectifs visés par ces actions impliquent des incidences positives sur la composante des ressources naturelles, ce qui ne justifie pas de mesures ERC.
Risques	Mesures d'évitement proposées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire des zones d'expansion de crues potentielles avant tout projet d'artificialisation d'espaces humides/naturels.

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbitrage entre proximité et éloignement pour la localisation des centres de collecte, de tri et de valorisation par rapport aux riverains. ✓ Élaboration de plans d’actions en prévision d’accidents technologiques dans les centres de collecte, de tri et de valorisation (ex : en cas d’exposition d’une station de méthanisation).
Pollutions et nuisances	<p>Mesures d’évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbitrage entre proximité et éloignement pour la localisation des centres de collecte, de tri et de valorisation par rapport aux riverains.
Energie et changement climatique	L’analyse du programme d’actions montre qu’il vise à soutenir une réduction des consommations énergétiques dans une optique d’adaptation au changement climatique.
Paysage et patrimoine	<p>Mesures d’évitement proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire des sites naturels remarquables préalable à tout projet d’aménagement de structures de collecte, de tri ou de valorisation. ✓ Inventaire des sites architecturaux remarquables préalable à tout projet d’aménagement de structures de collecte, de tri ou de valorisation. ✓ Réflexion autour de l’intégration au paysage naturel et urbain des aménagements de structures de collecte, de tri ou de valorisation.

Orientation stratégique 5 : Accompagner la transition énergie climat sur le territoire	
Biodiversité et continuités écologiques	Aucune incidence directe relative à la biodiversité nécessitant des mesures ERC n’a pu être identifiée sur la thématique du suivi du PCAET.
Ressources naturelles et déchets	Aucune incidence directe relative aux ressources nécessitant des mesures ERC n’a pu être identifiée sur la thématique du suivi du PCAET.
Risques	Aucune incidence directe relative aux risques nécessitant des mesures ERC n’a pu être identifiée sur la thématique du suivi du PCAET.
Pollutions et nuisances	Aucune incidence directe relative aux pollutions et nuisances nécessitant des mesures ERC n’a pu être identifiée sur la thématique du suivi du PCAET.
Energie et changement climatique	<p>Formulation d’une préconisation afin d’augmenter la portée du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir l’élaboration d’un PLUi visant à harmoniser sur l’ensemble du territoire la déclinaison du PCAET dans le règlement d’urbanisme et offrir la possibilité de réaliser des Orientations d’Aménagements Programmés thématiques (énergie, adaptation...).
Paysage et patrimoine	Aucune incidence directe relative au paysage et au patrimoine nécessitant des mesures ERC n’a pu être identifiée sur la thématique du suivi du PCAET.

F. Les effets probables du PCAET sur les zones Natura 2000

A ce stade d’analyse du PCAET, nous notons que les actions concrètes ne précisent pas de lieu d’implantation (sur ou en dehors des zones Natura 2000) ce qui rend difficile une analyse fine des impacts probables, positifs ou négatifs, sur les zones Natura 2000.

Dans l'hypothèse où certaines mesures seraient déployées sur ces zones, nous identifions les incidences suivantes :

- **Incidences positives :**

- o Orientation 1 : amélioration de la qualité du bâti et du patrimoine architectural ;
- o Orientation 2 : réduction des nuisances et des pollutions sur la biodiversité grâce au report modal et à la réduction des déplacements motorisés ;
- o Orientation 3 : faible impact positif ;
- o Orientation 4 : préservation des milieux, développement de l'agriculture locale, maintien des paysages ;
- o Orientation 5 : impact positif global sur l'ensemble des composantes sous réserve d'une déclinaison effective du PCAET dans les documents de planification locaux.

- **Incidences négatives :**

- o Orientation 1 : pas d'incidence négative notable ;
- o Orientation 2 : risques d'augmentation des nuisances le long des voies de chemins de fer, d'emprise sur les terres agricoles liées au développement de cheminements... ;
- o Orientation 3 : le développement d'installation hydraulique devra se faire sur des cours d'eau de catégorie 5 afin de minimiser l'impact de ces unités de production sur les milieux aquatiques ; le développement de la filière bois-énergie devra être encadrée afin de reposer sur des principes de gestion durable.

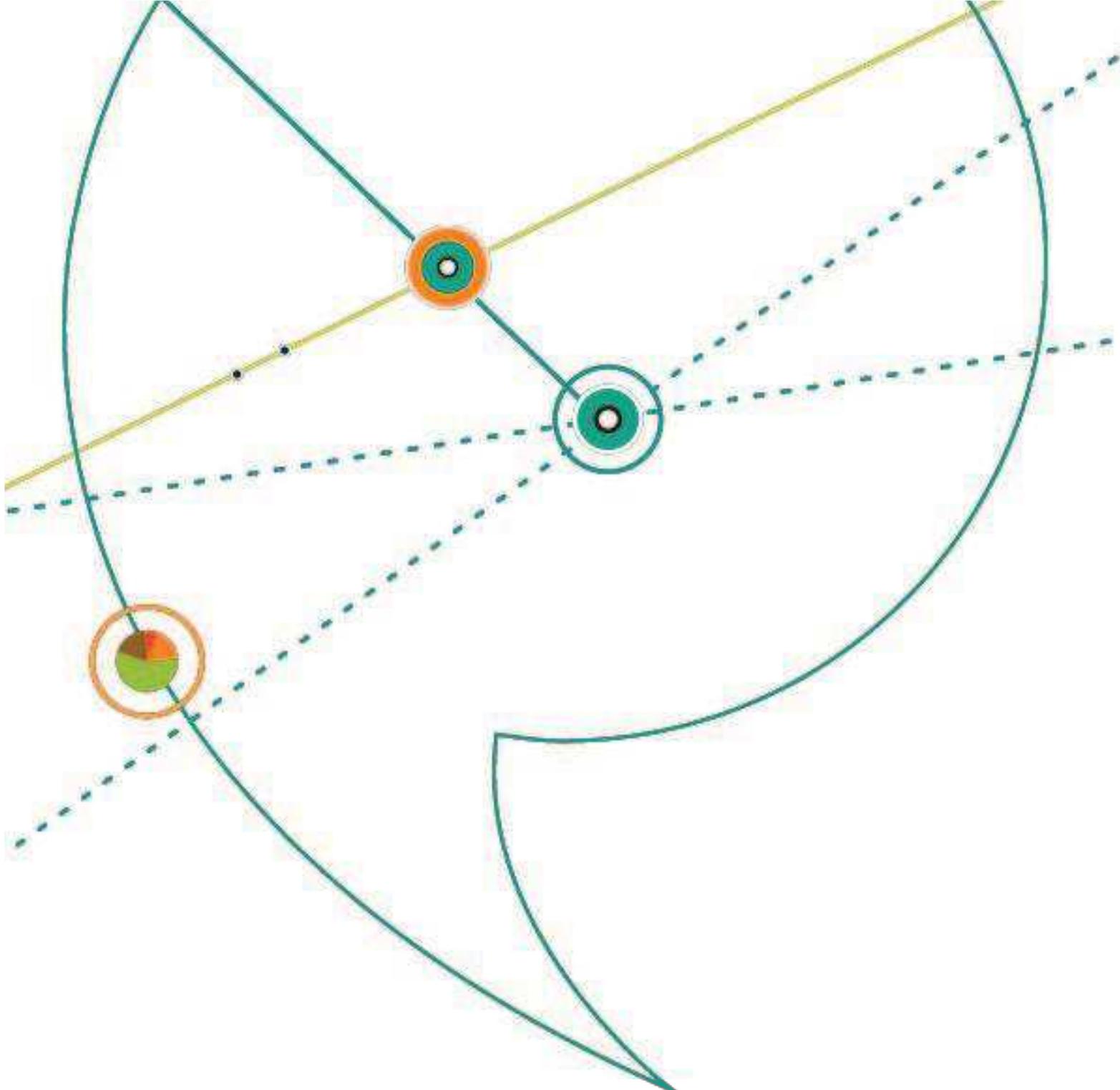
G. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale stratégique se veut coordonné avec les dispositifs de suivi du PCAET. Ce dernier s'appuie sur 33 indicateurs stratégiques et de résultats qui permettent d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences et de pouvoir, le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

H. La démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du PCAET du Muretain a été élaborée en même temps que son plan climat. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur, l'évaluation environnementale stratégique a été confiée à un prestataire extérieur.



Teritéo

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

Votre correspondant pour cette mission : Elaïs BUGUET
elais.buguet@agatte.fr

